

Questions à Christian Charrière-Bournazel

nouveau bâtonnier de Paris

« Il y a sans doute une réforme à faire... »



ROLLE/REA

Le Point: Les avocats réclament une augmentation de l'aide juridictionnelle. Elle a progressé de 65% en cinq ans (2000-2005) alors que le nombre d'admissions n'a cru que de 27%. Qu'est-ce qui justifie ces revendications ?

Christian Charrière-

Bournazel: Les indemnités sont insuffisantes par rapport au temps passé sur un dossier. Un grand nombre d'avocats, en particulier en province, gagnent moins de 15 000 euros par an. Cette situation économique précaire est tout à fait anormale. Nous demandons donc que les prestations soient mieux rémunérées.

Cependant, vous exercez une profession libérale jalouse de son indépendance...

Un gros cabinet qui plaide pour sa clientèle est-il plus indépendant qu'un avocat

indemnisé par l'argent public ? Un magistrat rémunéré par les fonds publics n'est-il pas indépendant ? Cette question de l'indépendance est un faux problème. Au Québec, sur les 21 000 membres du barreau, 360 sont salariés de l'aide juridictionnelle et il y en a d'autres qui la perçoivent ponctuellement.

Il y a 45 000 avocats en France. N'est-ce pas trop ?

La profession connaît une croissance de 4% par an. En 1999, l'âge moyen était de 44 ans. Il est aujourd'hui de 35 ans. Chaque année, 1 200 avocats sortent de l'École nationale du barreau. Il y a sans doute une réforme à faire, mais pour des questions historiques et de générosité je me refuse à parler de numerus clausus ■

PROPOS RECUEILLIS PAR DENIS DEMONPION